



Lundi 03 avril 2017

Questionnaire



Consignes :

- Le terme « Décisions » est systématiquement utilisé au pluriel même lorsque celle-ci est unique.
- Les candidats peuvent utiliser les abréviations définies dans le préambule de la troisième partie du Guide des Lois du Jeu à savoir SRA, HJ, SDB, SRCP loi 8, SRCP loi 13, SDR, CPB, CPC, BAT, CFI, CFD, CPR, AVT, CAS, EXC, RCC lorsque celles-ci ne prêtent à aucune équivoque.
- Toute absence de la mention « Rapport » lorsqu'elle est exigée, sera sanctionnée d'un retrait de 0,25 point à la question concernée.
- Toute absence ou erreur de motif disciplinaire devant être mentionné lors d'un avertissement ou d'une exclusion, sera sanctionnée d'un retrait de 0,25 point à la question concernée.



Question 1

En raison d'une panne d'éclairage, le coup d'envoi d'une rencontre prévue à 20 heures n'a lieu qu'à 20H15. Au coup de sifflet indiquant la fin de la 1ère période, qui s'est déroulée normalement, une panne d'éclairage survient. Comment l'arbitre agira-t-il dans le décompte du temps d'interruption de la rencontre ? Les 30 minutes maximales doivent-elles inclure ou non le temps de la mi-temps ?

Question 2

Un match est interrompu à plusieurs reprises pour des motifs liés, à la fois, aux conditions atmosphériques et à des pannes d'électricité. L'arbitre doit-il cumuler les arrêts selon les différents motifs ?

Question 3

Un attaquant tire au but et le ballon est renvoyé par le montant, dans le terrain, puis éclate. Décisions ?

Question 4

Le ballon est botté, touche le montant de but, éclate et pénètre dans le but. Décisions ?

Question 5

Un arbitre peut-il autoriser la participation à une rencontre d'un joueur présentant la photocopie d'une pièce d'identité officielle ?

Question 6

Quelles décisions doit prendre l'arbitre quand une personne supplémentaire est présente dans la surface de réparation et commet une faute ne nécessitant pas une sanction disciplinaire ?

Question 7

Un défenseur frappe un adversaire dans sa propre surface de réparation alors que le jeu se déroule près de l'autre but. L'arbitre assistant a vu la scène et le signale immédiatement avec le drapeau. L'arbitre ne le voit pas tout de suite et le ballon va en sortie de but avant qu'il ne remarque le signal de son assistant. Décisions ?

Question 8

Un attaquant, en position de hors-jeu, fait un appel de balle et revient jouer le ballon dans son camp. Décisions?

Question 9

Le n°8A botte le ballon en direction de son partenaire n°10, en position de hors-jeu sur la gauche de la surface de réparation. Un défenseur, en tentant de contrer le ballon, détourne volontairement celui-ci de la tête vers le n°7A, situé sur la droite de la surface de réparation. Ce n°7A était, lui aussi, en position de hors-jeu au moment où le ballon a été botté. Le ballon lui parvient. Décisions et explications ?

Question 10

Un défenseur effectue un tacle régulier sur le ballon qui était jusqu'alors en possession d'un attaquant. Sur ce tacle, le ballon parvient directement à un partenaire de l'attaquant en position de hors-jeu au moment du tacle. Décisions ?

Question 11

Quelle est la décision à prendre lorsque deux fautes sont commises simultanément par le même joueur ?

Question 12

Le gardien de but de l'équipe A, dans sa surface de réparation, tenant un protège tibia à la main, détourne le ballon dans son but. Décisions et explications ?

Question 13

Alors que le ballon est en jeu, un gardien de but, sur la ligne de but entre les poteaux, touche d'un jet de pierre un remplaçant de l'équipe adverse qui s'échauffait. Décisions ?

Question 14

Un joueur de l'équipe A, sur le terrain, frappe un joueur de l'équipe B également sur le terrain alors que le ballon est en jeu. Décisions ?

Question 15

Ballon en jeu. Un joueur, sur le terrain, insulte un adversaire, un partenaire ou l'arbitre, présents sur le terrain. Décisions?

Question 16

Penalty. Le botteur commet une feinte illégale (arrêt de sa course et attente du plongeon du gardien) puis tire. Décisions ?

Question 17

Lors d'une action de jeu, un attaquant de l'équipe A, au duel avec un défenseur B, parvient à centrer et, emportés leur élan, les deux joueurs se retrouvent derrière la ligne de but. Le défenseur se retourne et frappe l'attaquant. Décisions et explications ?

Mémo

~ Refoulement - Exclusion ~

Afin d'éviter toute confusion entre le "refoulement" d'une personne ou son "exclusion", il est demandé aux arbitres d'utiliser ces termes à bon escient car l'utilisation inappropriée d'un terme à la place de l'autre peut avoir des conséquences importantes sur le plan disciplinaire. Afin de bien comprendre chaque terme, il convient de revenir à leur définition :

1- Refouler :

Faire quitter le terrain ou l'aire de jeu sans nécessairement enlever à la personne concernée la possibilité de revenir ultérieurement lors d'une procédure prévue par les lois du jeu et respectée.

- a- Le refoulement sans possibilité de retour sur l'aire de jeu concerne une personne non identifiée, un joueur inscrit sur la feuille de match mais précédemment interdit avant la rencontre ou bien exclu.
- b- Le refoulement sans possibilité de retour sur le terrain concerne un remplacé sauf dans les compétitions de Ligue ou de District lorsque les remplacements multiples sont autorisés.
- c- Le refoulement avec possibilité de retour sur le terrain concerne un joueur, un remplaçant qui est entré sur le terrain sans autorisation (après blessure, mise en conformité de l'équipement avec la loi 4, situation de surnombre ou de permutation entre un joueur et un remplaçant...)

2- Exclure

Faire quitter définitivement l'aire de jeu (pas de possibilité de revenir)

- a- L'exclusion concerne un joueur, un remplaçant, un remplacé qui commet une des 7 fautes définies dans la loi 12
- b- Elle concerne aussi un officiel d'équipe (personne nécessairement identifiée) qui n'adopte pas un comportement responsable comme cela est mentionné dans la Loi 5. Cette possibilité est laissée à la discrétion de l'arbitre (loi 5)
- c- Il est toutefois évident que si l'officiel d'équipe venait à commettre une des 7 fautes définies à la Loi 12 correspondant au motif d'exclusion, il serait exclu de l'aire de jeu.
- d- En tout état de cause, un officiel d'équipe ne peut, en aucun cas, être refoulé. **Il sera forcément exclu mais sans présentation du carton rouge** qui est réservé au joueur, au remplaçant et au remplacé.